

REUNION DE COMITE DU 30 MAI 2017

Les membres du comité de l'ACT du 17 se sont réunis le mardi 30 mai à 18H30 dans la salle de la mairie de Cabariot.

Absents excusés : Mme Françoise Durieux, M. Philippe Maquin, M. Fabrice Tanvet.

- Affiliation du Club des Lévriers Angériens :

Ce club ayant modifié son bureau, et les statuts étant respectés, le comité décide de la mise en stage d'affiliation du club.

- Subvention aux clubs ayant des participants au championnat de France :

Les clubs de Surgères, Echillais et Lagord ont adressé une demande de subvention à la canine afin d'aider leurs adhérents sélectionnés au championnat de France d'agility. Plusieurs membres du comité sont contre, étant donné que les personnes concernées ne se sentent pas motivées pour aider sur nos expositions. M. Mainguenaud précise que pour la CUN il n'y a pas de frais d'inscription et que de plus les concurrents reçoivent un chèque d'indemnité. Après discussion, il est décidé qu'exceptionnellement cette année les 9 adhérents concernés se verront offrir leur engagement, soit 20€. Mais il sera bien précisé aux clubs que cette subvention ne pourra être reconduite les années suivantes que si nous avons « un retour » lors de nos prochaines manifestations.

Nous avons également une personne sélectionnée pour le Championnat du Monde Handi en Autriche. Le comité décide de lui attribuer la somme de 100€, d'autant plus que cette personne était présente en tant que bénévole sur notre expo d'Aigrefeuille.

- Exposition 2019 :

Nous n'aurons pas de CACIB car nous n'avons plus d'espace pour le faire en Charente Maritime, le Parc des Expos de La Rochelle devenant vétuste. La date du 28 juillet est retenue pour un CACS.

En 2018, notre CACS se fera probablement à Aigrefeuille car la municipalité d'Aytré ne souhaite plus voir de véhicules dans le parc Jean Macé et il y a très peu de place de stationnement aux environs.

2 Séances de confirmations seront également demandées pour 2018, en début et fin d'année. Mme Donniou se charge de contacter des juges all round. Les dates de ces deux manifestations seront choisies par rapport à la disponibilité des juges.

- Exposition 2017 :

M. Freygefond signale qu'il s'est rendu dans une exploitation agricole voisine car il souhaitait trouver un endroit sécurisé pour garer le manitou étant donné qu'il n'y avait pas de gardiennage le lundi soir sur le cadre de l'expo. La dame qui l'a reçu a accepté immédiatement que le manitou soit stationné dans un de leurs hangars et le comité décide donc d'offrir une plante en remerciement à cette personne. M. Sismondi demande s'il serait également possible de faire un geste de remerciement envers le club de pêche qui nous a bien aidé sur l'expo. Proposition acceptée.

Le trésorier nous donne le bilan de l'exposition. Pour l'instant solde positif, mais il reste encore quelques factures à régler, dont l'Escale. Il propose également de revoir les prix d'engagement pour la prochaine expo. Il a été très étonné de voir que le boulanger lui avait facturé la baguette à 99 centimes, aucune réduction accordée et de plus le pain n'était pas bon ! Il est décidé de voir une autre boulangerie pour l'an prochain.

Notre exposition s'est déroulée dans une bonne entente. Le vent qui soufflait le vendredi et le samedi a un peu perturbé le montage du secrétariat et nous n'avons pu disposer nos coupes que le dimanche matin, et ce, heureusement avant l'arrivée des exposants. Mme Pelaud souhaiterait que les coupes ne soient pas au secrétariat car au moment de la distribution les exposants font « barrage » aux juges qui viennent redonner leurs cahiers. D'autre part, le matin « aux catalogues » il faut une personne compétente qui puisse renseigner les novices ou confirmations seules, sans les faire venir au secrétariat.

M. Filhon s'étonne que 2 bénévoles aient pu être refusés à la buvette. M. Freygefond répond qu'ils étaient déjà à 4 à ce poste, ce qui était suffisant.

Les 2 bénévoles se sont donc retrouvés sur le parking. Pour ce poste, il faut au moins 8 personnes, l'ACT sollicitera les clubs pour avoir du personnel. M. Sismondi précise qu'il faudrait également une personne au carrefour pour faire la circulation et ainsi éviter les bouchons.

- Concours de cavage :

La canine donne son accord pour le concours du 3 décembre 2017.

La séance est levée à 20H50.

La Secrétaire

le Président